



Probleme de caution et partir sans preavis

Par **doudou78**, le **18/04/2008** à **17:33**

Bonjour

Voila nous habitons dans un appart qui est humide electricité pas aux normes...attesté par une dame du service urbanisme de la mairie mais le propriétaire dit qu'il n'y a pas d'humidité que c'est notre faute ce qui n'est pas le cas!

Il nous reste 1 peu plus d'un an de bail. Nous avons fais une demande de logement social (mes 2enfants ont des problemes respiratoires a cause de l'humidité)

Peut on casser notre bail avant sans preavis ??, et a t'il le droit de ne pas nous rendre notre caution????

Merci pour votre reponse qui m'aidera je l'espere bcp encore merci

Par **Mike46**, le **20/04/2008** à **10:18**

Bonjour,

Votre logement répond-t-il au norme de décence imposer par l'administration ?

Le "clos et le couvert "

-pas d'infiltrations d'eau par le toit, les murs, les sols, les plafonds, les menuiseries (fenêtres, portes,..)

Installation électrique:

permettant l'éclairage de toutes les pièces et des accès

permettant le fonctionnement des appareils ménagers courants indispensables conformes aux normes et non vétustes : pas de fils dénudés ?

Cordialement